



RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2017



ABIVAX

Sommaire

1	ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION	3
2	RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉS	4
2.1	ABIVAX EN QUELQUES MOTS	4
2.2	DESCRIPTION DES FAITS MARQUANTS ET DE L'ACTIVITE D'ABIVAX PENDANT LE 1ER SEMESTRE 2017	6
2.3	SITUATION FINANCIERE ET RESULTATS : COMMENTAIRES SUR LES DONNEES CHIFFREES	9
2.4	PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES	17
3	COMPTES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2017	18
3.1	COMPTE DE RESULTAT	18
3.2	BILAN	19
3.3	TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	20
3.4	TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	21
3.5	ANNEXE DES COMPTES	22
4	DÉCLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL.....	47

1 ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION

Conseil d'Administration

Président :	Dr. Philippe Pouletty
-------------	-----------------------

Administrateurs :	Joy Amundson Claude Bertrand Jean-Jacques Bertrand Dr. Dominique Constantini Holding Santé Spa représentée par le Dr. Antonino Ligresti Christian Pierret Jean-Paul Prieels (démission en Juillet 2017) Truffle Capital représentée par Antoine Pau Corinna Zur Bonsen-Thomas (nomination en Juin 2017)
-------------------	---

Direction

Directeur Général	Pr. Hartmut Ehrlich
V.P. Directeur Administratif & Financier et Secrétaire du CA	Didier Blondel
V.P. Directeur Commercial et du Business Development	Pierre Courteille
V.P. Affaires Réglementaires, Production et Développement des Procédés	Bernard Fanget
V.P. Directeur de la Recherche	Didier Scherrer
V.P. Directeur Médical	Dr. Jean-Marc Steens

2 RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉS

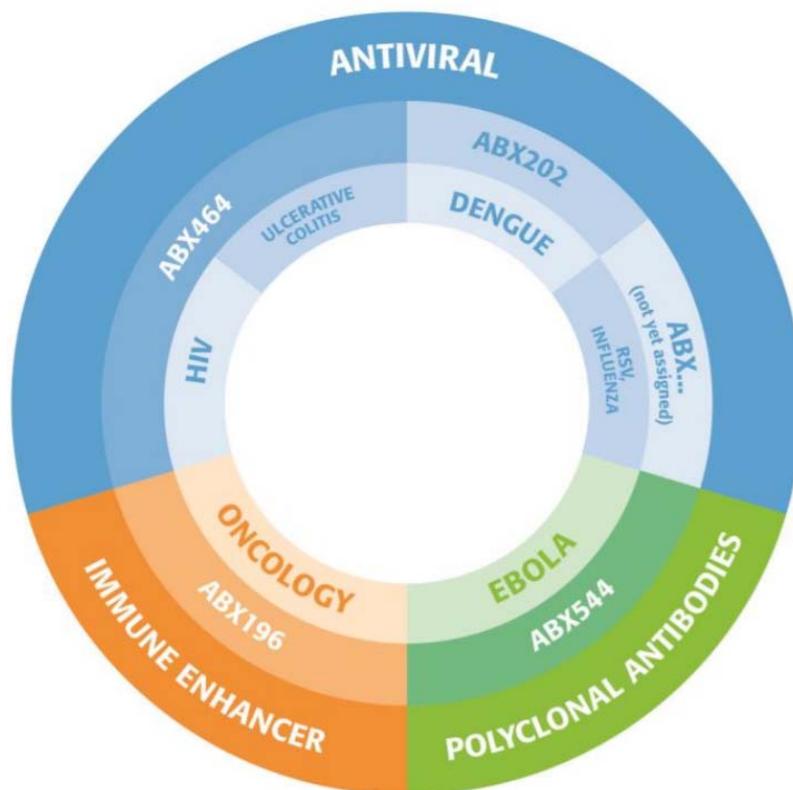
2.1 ABIVAX en quelques mots

ABIVAX est une société innovante de biotechnologie qui cible le système immunitaire pour éliminer des maladies virales.

Son produit le plus avancé, ABX464, est une petite molécule, première de sa classe, administrée par voie orale, inhibant la réplication virale via un mode d'action unique, et présentant en complément un fort effet anti-inflammatoire. ABX464 est actuellement en développement clinique de Phase IIa, afin d'évaluer sa capacité à devenir un élément de rémission durable du VIH/SIDA d'une part, et un traitement de la colite ulcéreuse d'autre part. ABIVAX développe également un candidat immunostimulant en phase clinique ainsi que plusieurs candidats précliniques pour d'autres cibles virales (Virus Respiratoire Syncytial, Virus de la Grippe, Virus de la Dengue, etc.). Plusieurs de ces composés sont également susceptibles d'entrer en phase de développement clinique dans les 18 prochains mois.

Les produits antiviraux et les immunothérapies que développe ABIVAX sont issus de trois plateformes technologiques propriétaires :

- **Une plateforme « Antivirale »**, basée sur des technologies mises au point conjointement avec le CNRS (Montpellier-France) et l'Institut Curie (Orsay-France). Cette plateforme a généré une chimiothèque de plus de 1 000 petites molécules conçues pour bloquer les mécanismes de réplication virale grâce à un mode d'action entièrement nouveau, comme la modulation de l'épissage de l'ARN. En plus d'ABX464 qui inhibe la réplication du VIH, cette plateforme a généré différentes molécules ciblant d'autres virus comme la dengue (ABX202), qui se trouve à l'heure actuelle au stade final d'identification.
- **Une plateforme « Stimulation Immunitaire »** fondée sur une propriété intellectuelle licenciée auprès du Scripps Research Institute (La Jolla, Etats-Unis). Elle s'intéresse à des composés agonistes des « iNKT » qui ont montré qu'ils stimulaient la réponse immunitaire à la fois au niveau humoral et cellulaire, et qui ont potentiellement des applications cliniques en oncologie et dans le domaine des maladies infectieuses (ABX196).
Des données précliniques positives ont été obtenues auprès de modèles animaux dans plusieurs types de cancers dont le carcinome hépatocellulaire et le cancer de la vessie, avec le composé immunostimulant, ABX196, qui a démontré sa capacité à transformer les tumeurs non-répondants aux inhibiteurs de points de contrôle (*checkpoint inhibitors*) en tumeurs répondantes.
ABIVAX n'exprime pas une vocation stratégique en oncologie, la société recherche par conséquent un partenaire extérieur pour accélérer le développement de cette molécule dans ce domaine thérapeutique.
- **Une plateforme « Anticorps Polyclonaux »** qui pourrait déboucher sur la génération d'anticorps neutralisants pour le traitement et la prévention des infections dues au virus Ebola. La molécule ABX544 devrait entrer en phase préclinique au quatrième trimestre 2017.



En complément à son siège à Paris, ABIVAX mène ses activités de R&D principalement à Montpellier et compte environ 25 collaborateurs sur ces deux sites. L'équipe dirigeante d'ABIVAX bénéficie d'une grande expérience dans la recherche, le développement et la commercialisation de produits biopharmaceutiques dans le domaine des maladies infectieuses et des antiviraux. La Société dispose en outre d'un comité scientifique de renommée internationale, composé d'éminents experts dans leur domaine de compétence respectif, ainsi que d'un conseil d'administration constitué de membres bénéficiant d'une solide expérience, acquise au sein de grands laboratoires pharmaceutiques et de fabricants de vaccins internationaux.

2.2 Description des faits marquants et de l'activité d'ABIVAX pendant le 1er semestre 2017

Progression du développement clinique d'ABX464 dans le VIH et découverte de potentielles nouvelles indications

- **Première preuve de réduction des réservoirs du VIH induite par un traitement observée dans le cadre d'ABX464-004, une étude clinique de Phase 2a**

Dans le cadre de l'essai clinique ABX464-004, 30 patients infectés par le virus du VIH se sont vus administrer soit ABX464, soit un placebo en plus de leur traitement antirétroviral pendant 28 jours. La charge virale au début de l'étude était bien contrôlée par « booster darunavir ». Après 28 jours de traitement, une réduction des copies d'ADN viral/million de PBMC a été observée sur 8 des 15 patients traités et évaluable. Aucune réponse n'a été observée dans le groupe placebo. L'innocuité était le critère principal de l'étude : ABX464 a été bien toléré et aucun effet secondaire indésirable grave n'a été constaté au sein du groupe s'étant vu administrer ABX464.

- **Une seconde étude Phase 2a (ABX464-005) explore l'effet d'ABX464 sur les réservoirs du VIH dans les tissus intestinaux et les cellules périphériques mononuclées du sang a été lancée en mars 2017.**

ABX464-005 est une étude pharmacocinétique d'une durée de 28 jours (pour la première cohorte) et 84 jours (pour la seconde cohorte) auprès de patients infectés par le virus du VIH qui se voient administrer ABX464 en plus de leur traitement antirétroviral. Des biopsies sont collectées à des intervalles différents afin de quantifier, sur la durée, l'ADN viral et le niveau d'inflammation dans les réservoirs. Cette étude menée à l'Hôpital Universitaire *Germans Trias i Pujol* dans la commune de Badalona (Barcelone, Espagne) évaluera la réduction durable de l'ADN viral dans les cellules immunitaires ainsi que l'effet anti-inflammatoire observé dans les modèles précliniques avec ABX464.

Les résultats préliminaires de la première cohorte de l'étude de Phase 2a ABX464-005 ont démontré une réduction significative des réservoirs du VIH dans le sang de patients infectés par le VIH. Les données confirment et prolongent la réduction des réservoirs du VIH observée dans une précédente étude clinique de Phase 2a, ABX464-004.

Les résultats préliminaires de la deuxième cohorte (traitement de trois mois) sont attendus au cours du 2^{ème} trimestre 2018.

- **Lancement d'une nouvelle étude clinique (ABX464-101) sur une nouvelle indication : la colite ulcéreuse**

Les chercheurs d'ABIVAX ont publié un article dans *Nature Scientific Report* sur l'effet anti-inflammatoire d'ABX464 dans des modèles précliniques¹. Ainsi, la société a prévu de lancer l'étude ABX464-101, une étude de Phase 2a de preuve de concept qui vise à évaluer l'innocuité et l'efficacité d'ABX464 auprès de 30 patients souffrants de colite ulcéreuse d'intensité modérée à sévère et qui ne répondent pas ou sont intolérants aux immunomodulateurs, aux traitements anti-TNF α , au vedolizumab et/ou aux corticostéroïdes. Les patients seront randomisés pour se voir administrer soit une dose de 50mg d'ABX464, soit un placebo, une fois par jour pendant 8 semaines. Les objectifs exploratoires de l'étude comprennent l'évaluation de la rémission clinique et cicatrisation des lésions dues à la colite ulcéreuse ainsi que le niveau d'inflammation autour des intestins. Cette étude sera menée dans 7 pays d'Europe : France, Belgique, Allemagne, Pologne, Hongrie, République tchèque et Espagne. Des demandes d'autorisation de comités éthiques et réglementaires ont actuellement été soumises dans ces pays. La France a déjà accordé son autorisation réglementaire.

¹ <https://www.nature.com/articles/s41598-017-04071-3>

- **ABX196 – un composé immune-stimulant au stade clinique étudié dans le cancer et basé sur la régulation des lymphocytes NKT**

ABX196 est un agoniste synthétique (glycolipide) des lymphocytes NKT (invariant natural killer T), dans une formulation liposomale qui a été évalué avec succès dans une étude de Phase 1 chez des patients volontaires avant d'avoir été placé en attente depuis que le champ d'activités d'ABIVAX se concentre sur les thérapies antivirales. Le développement préclinique a démontré la capacité d'ABX196 à transformer les tumeurs non-répondantes aux inhibiteurs de points de contrôle (checkpoint inhibitors) en tumeurs répondantes. Puisqu'ABIVAX n'envisage pas de poursuivre son développement en oncologie, la société cherche actuellement un partenaire extérieur pour le développement de cette molécule. Cependant, la société est déterminée à mener des recherches sur ABX196 dans une étude clinique de preuve de concept sur le cancer hépatocellulaire afin d'accroître la valeur de ce composé. Ce produit est largement dérivé de sa technologie et des droits de brevet exclusifs transférés à ABIVAX par le Scripps Research Institute (La Jolla, Californie), l'Université de Chicago (Chicago, Illinois) et la Brigham Young University (Salt Lake City, Utah).

Découverte de nouvelles molécules antivirales avec le potentiel de traiter le VSR, la grippe et la dengue

L'exploration de la chimiothèque propriétaire d'ABIVAX composée de petites molécules antivirales a généré des cibles potentielles pour la VRS, la grippe et la dengue. La société a récemment signé des accords de long terme avec le CNRS et Evotec, ouvrant à ABIVAX un accès à une expertise scientifique et des ressources inégalées pour développer sa plateforme antivirale. Le développement d'ABX311 (chikungunya) n'est plus priorisé du fait de la moindre incidence des épidémies virales.

Réception en septembre du paiement d'étapes de Bpifrance à hauteur de 2,1M€ pour le programme RNP-Vir

Ce financement, basé sur l'atteinte d'objectifs, va permettre à ABIVAX d'accélérer la montée en puissance et l'optimisation de sa plateforme antivirale. Le premier paiement d'étape de 2,1m€ a été perçu au début du mois de septembre.

Dans le cadre de l'appel à projets « Projets de R&D Structurants Pour la Compétitivité » (PSPC) du Programme d'investissement d'avenir (PIA), ABIVAX exerce le rôle de chef de file d'un consortium, qui comprend le CNRS et des sous-traitants scientifiques qualifiés, dans le but d'identifier des molécules contre d'autres virus au besoin médical non satisfait. Le montant de l'aide s'élève à 10,3 m€, répartis entre 8,4 m€ pour ABIVAX, sous forme de subvention et d'aide remboursable, et 1,9 m€ pour le CNRS. Le programme est piloté par le Commissariat Général à l'Investissement (CGI) et opéré par Bpifrance.

Mise en place à compter de septembre d'une ligne de financement en fonds propres (Equity line financing) avec Kepler Cheuvreux.

Cette ligne de financement procure une visibilité accrue sur le plan de financement à moyen terme de la Société, et offre une modularité d'accès à des ressources financières complémentaires, en fonction des étapes de développement des Projets en R&D.

Conformément aux termes de l'accord, Kepler Cheuvreux intervenant à titre d'intermédiaire financier et garant de la transaction, s'est engagé à souscrire 970 000 actions, à sa propre initiative suivant un calendrier d'une durée maximale de 24 mois.

Les actions seront émises sur la base d'une moyenne des cours de bourse pondérée par les volumes sur les deux jours de bourse précédant chaque émission, diminuée d'une décote maximale de 7,0%.

Dans l'hypothèse d'une utilisation en totalité de cette ligne de financement ^[4], elle permettrait à la Société de lever 12 millions d'euros au prix actuel de l'action ^[4]. Sous réserve que les conditions contractuelles soient remplies, un actionnaire détenant 1,00% du capital d'ABIVAX avant sa mise en place, verrait sa participation passer à 0.91% ^[4] du capital. ABIVAX conserve la possibilité de suspendre ou mettre fin à cet accord à tout moment.

Le nombre d'actions émises dans le cadre de cet accord et admises aux négociations fera l'objet d'avis Euronext ainsi que d'une communication sur le site Internet d'ABIVAX.

^[2] Dans ce cas, 970 000 nouveaux titres seraient émis.

^[3] Sur la base indicative de la moyenne des cours des vingt dernières séances de l'action ABIVAX.

^[4] Sur la base des 9 741 489 actions composant le capital social d'ABIVAX au 31 juillet 2017.

2.3 Situation financière et résultats : commentaires sur les données chiffrées

Les états financiers d'ABIVAX au 30 Juin 2017 reflètent essentiellement :

- **Une perte d'exploitation à 5,5 m€ (comparé à 8,3 m€ au 30 juin 2016) reflète le contrôle rigoureux des dépenses ainsi que l'arrêt du développement d'ABX 203 depuis le 2nd semestre 2016.**
 - Les dépenses de R&D s'élèvent à 5,8 m€, principalement issues du développement d'ABX464 (50% des dépenses) et aux investissements réalisés dans la plateforme antivirale (30%)
 - Les frais généraux et d'administration sont demeurés stables à 1,7 m€ au 1^{er} semestre 2017 comparé à 1,6 m€ au 1^{er} semestre 2016
 - Le CIR est estimé au premier semestre 2017 à 1,7 m€. Celui-ci ne prend pas en compte les dépenses qui seront réalisées au second semestre 2017 et les subventions ou avances remboursables non encaissées au 30 Juin 2017.

- **Des ressources financières qui assurent le financement des principaux projets jusqu'à fin Q2 2019**
 - La consommation de trésorerie de la société s'est établie à 1,1 m€ par mois pendant le 1^{er} semestre 2017
 - La trésorerie disponible au 30 Juin 2017 à 16,4 m€, permettra d'assurer la couverture naturelle des besoins financiers d'ABIVAX jusqu'au 30 Septembre 2018, sur la base des estimations actuelles des besoins de R&D
 - En complément, la mise en place, officialisée fin septembre, d'une ligne de financement en fonds propres (Equity line financing) avec Kepler Cheuvreux, dans une hypothèse d'une réalisation complète, au niveau actuel de l'action ABIVAX, générera 12 m€, permettant d'étendre le financement de la société jusqu'à la fin du 2ème trimestre 2019

CHIFFRES CLES

Les tableaux suivants reprennent les éléments clés des résultats semestriels établis conformément aux normes comptables françaises, pour le 1er semestre des exercices 2017 et 2016, ainsi que certains éléments au 31 Décembre 2016.

Eléments du Compte de Résultat	30/06/2017	30/06/2016	Variation
en milliers d'euros			
Total produit d'exploitation	4	137	-133
Total charges d'exploitation	7 410	10 755	-3 346
<i>dont frais de Recherche et développement</i>	<i>5 729</i>	<i>9 205</i>	<i>-3 476</i>
<i>dont frais administratifs et généraux</i>	<i>1 681</i>	<i>1 550</i>	<i>131</i>
Résultat d'exploitation	-7 406	-10 617	3 211
Résultat financier	33	-229	262
Résultat courant	-7 373	-10 846	3 473
Résultat exceptionnel	173	486	-313
Impôt sur les bénéficiaires	-1 651	-2 086	435
Résultat de l'exercice	-5 549	-8 274	2 725

ACTIF	30/06/2017	31/12/2016	Variation
en milliers d'euros	Social	Social	
Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles	32 015	32 005	10
Immobilisations corporelles	168	191	-23
Immobilisations financières	721	560	161
Total	32 904	32 757	148
Actif circulant			0
Créances	5 775	4 803	972
Valeurs mobilières de placement	15 093	15 050	43
Disponibilités	1 276	7 937	-6 661
Charges constatées d'avance	141	51	90
Total	22 285	27 841	-5 556
Total Général	55 189	60 597	-5 408
PASSIF	30/06/2017	31/12/2016	Variation
en milliers d'euros	Social	Social	
Capitaux propres	48 961	54 510	-5 549
Avances conditionnées	2 208	2 208	0
Provisions pour risques et charges	21	16	5
Total	51 190	56 734	-5 544
Dettes			
Emprunts obligataires convertibles	76	61	15
Emprunts et dettes financières – Autres	255	255	0
Fournisseurs et comptes rattachés	2 867	2 571	296
Dettes fiscales et sociales	781	974	-194
Autres dettes	20	2	18
Total	3 999	3 863	136
Total Général	55 189	60 597	-5 408

EXPOSE SUR LES RESULTATS AU 30/06/2017

Produits d'exploitation :

Eléments du Compte de Résultat	30/06/2017	30/06/2016	Variation
en milliers d'euros			
Ventes de marchandises			0
Production vendue			0
Subventions d'exploitation	0	24	-24
Autres produits	4	114	-110
Total produits d'exploitation	4	137	-133

Compte tenu du stade amont de ses projets, la Société n'a pas généré de chiffre d'affaires sur l'exercice.

Subventions d'exploitation

Les subventions qui figurent au compte de résultat dépendent de l'avancement du projet.

Au 1^{er} semestre 2016, ABIVAX bénéficie d'une subvention Européenne pour son projet RNP Net. A ce titre, un produit de 24 K€ a été constaté pour le premier semestre 2016 sur un montant à recevoir total de 30 K€.

Au 1^{er} semestre 2017, les dépenses réalisées sur le projet CaReNA n'ont pas fait l'objet en retour de versement d'une subvention.

Autres produits

Au cours du premier semestre 2016, les produits d'exploitation se sont élevés à 114 K€.

L'essentiel de ce montant est lié au contrat avec l'INRA qui a été partiellement poursuivi.

En effet, un accord a été trouvé pour un montant de collaboration s'élevant à 110 K€. La provision qui avait été créée à fin 2015 pour couvrir cette charge a donc été entièrement reprise. Cette reprise apparait en autres produits.

Au cours du premier semestre 2017, les produits d'exploitation se sont élevés à 4 K€.

Charges opérationnelles nettes par nature :

Eléments du Compte de Résultat	30/06/2017	30/06/2016	Variation
en milliers d'euros			
Achats de matières premières	10	9	1
Etudes externes	3 590	6 583	-2 993
Sous-Traitance générale	49	107	-58
Fournitures	11	10	1
Loyers, maintenance et charges d'entretien	206	235	-29
Frais divers	157	210	-53
Documentation, Veille technologique et séminaires	53	39	14
Brevets	314	395	-81
Honoraires	772	934	-162
Missions et déplacements	213	235	-22
Autres achats et charges externes	5 367	8 746	-3 379
Impôts, taxes et versements assimilés	51	35	16
Salaires et traitements	1 361	1 405	-44
Charges sociales	540	503	37
Dotations aux amortissements	43	35	8
Autres charges	38	22	16
Total charges d'exploitation	7 410	10 756	-3 346

Au 30 Juin 2017, les charges d'exploitation se sont établies à 7 410 K€.

Les charges d'exploitation sont à 72% composées des « autres achats et charges externes », dont plus des 2/3 concerne les études externes et sous-traitances scientifiques (études cliniques, de toxicologie, développement de procédé industriel)

Au 1^{er} semestre 2016, les frais liés aux études externes et à la sous-traitance étaient principalement constitués par l'étude de phase III de l'ABX203*. Cette étude s'est terminée en Décembre 2016.

Au 1^{er} semestre 2017, le portefeuille a évolué :

- Première preuve clinique de réduction des réservoirs du VIH observée dans le cadre d'un essai clinique de Phase 2a avec ABX464
- Lancement d'une étude de Phase 2a additionnelle dans le but d'observer l'effet d'ABX464 sur les réservoirs du VIH dans les tissus intestinaux dans le sang
- Une nouvelle étude de Phase 2a avec ABX464 dans la colite ulcéreuse a obtenu les premières autorisations réglementaires françaises
- Des résultats précliniques positifs avec ABX196 sur le cancer chez les modèles animaux
- Le développement de la plateforme antivirale d'ABIVAX a généré de nombreuses cibles pour le traitement du VSR, de la grippe et de la dengue

*ABIVAX a lancé début 2015 un essai d'efficacité clinique pivot (phase IIb/III). Cette étude dénommée ABX 203-002 est une étude ouverte, randomisée et comparative qui vise à évaluer l'efficacité d'ABX 203 à contrôler l'évolution du virus de l'Hépatite B après l'arrêt des analogues nucléosidiques (NUC), notamment à maîtriser durablement la charge virale sur une période plus longue comparée aux traitements standards actuels. Cette étude a été déployée dans sept pays de la région Asie-Pacifique (Australie, Nouvelle-Zélande, Taïwan, Hong-Kong, Thaïlande, Singapour et Corée du Sud). Dans le cadre de cette large étude, dont l'inclusion des 276 patients a été finalisée en Septembre dernier, un groupe était traité par ABX 203 pendant 24 semaines, en complément du traitement standard actuel (analogues nucléosidiques (NUC)). Tout traitement était ensuite interrompu et les patients sont évalués par rapport au groupe témoin ayant reçu uniquement un traitement par analogues nucléosidiques. Le critère d'évaluation principal de l'étude est le pourcentage de sujets avec une charge virale <40 IU/ml à 48 semaines, c'est-à-dire 24 semaines après la fin du traitement.

En Juin 2016, une analyse de futilité a été conduite à cause d'une augmentation non attendue du taux de patients exclus de l'étude du fait du rebond de leur charge virale. Une analyse de futilité est une analyse conduite pendant le déroulement d'une étude clinique afin de décrire la probabilité de l'étude d'atteindre son critère d'évaluation principal. Le résultat de cette analyse a mis en évidence qu'un résultat positif de l'étude sur son critère d'évaluation principal était improbable.

Le Comité Indépendant de Surveillance de l'étude ABX 203-002 s'est réuni. Il a reconnu la bonne tolérance de l'ABX 203 et a recommandé que l'étude soit continuée partiellement conformément à son protocole c'est à dire que les patients soient surveillés jusqu'à la fin des 24 semaines après traitement, afin de continuer à évaluer l'évolution de leur charge virale et d'avoir un panorama complet des critères secondaires. Les investigateurs, les Autorités de Santé concernées et les patients ont été informés des conclusions du Comité Indépendant de Surveillance.

En Décembre 2016, une analyse complète de l'étude a été réalisée et ses résultats confirment les conclusions de l'analyse de futilité. Dans l'étude clinique pivot ABX 203-002, ABX 203 n'a montré aucune efficacité à contrôler la charge virale après arrêt de tout traitement chez les patients inclus dans l'étude. Dans ces conditions le programme de développement du produit est suspendu chez Abivax dans l'attente d'informations complémentaires de la part des partenaires cubains qui co-développent le produit.

Il convient de préciser que l'échec de l'étude pivot de phase IIb/III conduite sur l'ABX 203 (vaccin thérapeutique contre l'hépatite B) n'a aucun impact sur ces mali techniques ni sur un quelconque élément d'actif de la Société. ABX 203 est un produit d'ABIVAX préexistant aux opérations de fusion-absorption et toutes les charges de Recherche et Développement qui lui sont relatives ont été passées en compte de charges au fur et à mesure de leur constatation. De plus, le contrat avec le licencieur Heber Biotec ne prévoit aucune indemnité et la Société est convaincue

Résultat Financier :

Eléments du Compte de Résultat	30/06/2017	30/06/2016	Variation
en milliers d'euros			
Produits financiers	51	81	-30
Charges financières	19	310	-291
Résultat Financier	33	-229	262

Les produits financiers se décomposent ainsi :

	Montant
Intérêts créditeurs CAT	48
Gain de change	4

En ce qui concerne les charges financières, au cours du 1^{er} semestre 2016, le cours de l'action s'étant déprécié depuis le début de l'année en particulier durant les derniers jours de Juin, la valeur de marché au 30 Juin 2016 de ces actions propres était très inférieure à leur valeur d'achat.

Cette différence de valeur a entraîné la constatation d'une dotation de provision complémentaire pour dépréciation financière de 289 K€.

Au 1^{er} semestre 2017, le cours de l'action au 30 Juin 2017 est de 12.86 euros. La valeur boursière au 30 juin 2017 des titres auto-détenus s'établit à 431 K€.

Aucune dépréciation n'a donc été constatée au 30 juin 2017 concernant les titres auto-détenus.

Les charges financières comprennent également des intérêts courus à verser dans le cadre du projet CaReNA pour un montant de 15 K€.

La perte de change s'établit à 3 K€.

Résultat Net :

Eléments du Compte de Résultat	30/06/2017	30/06/2016	Variation
en milliers d'euros			
Résultat courant avant impôts	-7 373	-10 846	3 473
Résultat exceptionnel	173	486	-313
Impôts sur les bénéfices (CIR)	1 651	2 086	-435
Perte	-5 549	-8 274	2 725

Résultat exceptionnel

Au cours du 1^{er} semestre 2016, une provision pour 253 K€ liée à la fermeture du site Evry était constatée. Le site ayant été fermé le 30 avril 2016, cette dernière a été intégralement reprise à la fin de l'année 2016.

Parallèlement, la BPI a notifié son acceptation de deux constats d'échec relatifs à des projets cancers arrêtés. Ces constats d'échec se sont traduits par un abandon de créance de 425 K€ constaté en produit exceptionnel. Au premier semestre 2017, seule la comptabilisation de plus-values réalisées sur les cessions d'actions propres sur le semestre à hauteur de 202 K€ a été constatée.

Au cours du 1^{er} semestre 2016, une perte de 182 K€ avait été constatée liée aux moins-values réalisées sur les cessions d'actions propres sur le semestre. Au 30 Juin 2017, compte tenu du cours de bourse, 28 K€ de perte liée aux moins-values réalisées sur les cessions d'actions propres sur le semestre a été constatée.

Impôts sur les bénéfices (CIR)

Le CIR est estimé au premier semestre 2017 à 1 651 K€. Celui-ci ne prend pas en compte les dépenses qui seront réalisées au second semestre 2017 et les subventions ou avances remboursables non encaissées au 30 Juin 2017.

Résultat Net

La perte d'exploitation à 5 549 K€ (comparé à 8 274 K€ au 30 juin 2016) reflète le contrôle rigoureux des dépenses ainsi que l'arrêt du développement d'ABX 203 depuis le 2nd semestre 2016.

EXPOSE SUR LE BILAN AU 30/06/2017

Immobilisations incorporelles

Au cours du second semestre de l'exercice 2014, trois Transmissions Universelles de Patrimoine ont été réalisées : les sociétés Wittycell et Zophis ont été absorbées au 31 juillet 2014 et la société Splicos a été absorbée au 31 octobre 2014. Ces trois opérations ont donné lieu à la constatation de mali techniques se substituant à l'actif aux titres de participation reçus en apport pour un montant global de 32 745 K€.

Ces mali techniques représentent les écarts entre l'actif net reçu mesuré à la date d'effet comptable et la valeur comptable de la participation chez Abivax pour chacune des sociétés absorbées. Ce sont des mali techniques et non des mali financiers car ils représentent la valeur des frais de recherche et développement de ces trois sociétés reconnue par Abivax lors de ses prises de participation et augmentée par les programmes de recherche et développement poursuivis début 2014. En effet ces frais de recherche n'avaient pas été capitalisés dans les trois sociétés dissoutes mais comptabilisés en charges au fur et à mesure de leur réalisation.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières correspondent principalement aux éléments relatifs au contrat de liquidité souscrit par la société fin Juin 2015 et aux dépôts de garantie versés pour les locaux occupés par la société.

Le contrat de liquidité a été signé le 26 Juin 2015 pour une durée de 12 mois et renouvelable par tacite reconduction. Le montant versé au prestataire à l'ouverture du contrat a été de 1 000 K€ et les premières opérations permettant de constituer un volant de titres ont été réalisées entre le 26 et le 29 Juin 2015.

La société détient, au 30 Juin 2017 et via ce contrat de liquidité, 33 500 actions propres soit moins de 10% de son capital, pour un coût d'acquisition de 306 K€. Le solde du compte espèces chez le prestataire est de 338 K€.

Les opérations liées au contrat de liquidité sont reprises dans le tableau récapitulatif ci-dessous :

en milliers d'euros	Quantité	Cours moyen en euros	Valeur comptable des titres détenus	Autres immobilisations financières
Ouverture du contrat				1 000
Achats	54 537	18,45	1 006	-1 006
Ventes	11 091	18,18	202	202
Plus ou Moins-values réalisées				
Solde au 31 décembre 2015	43 446	18	788	196
Achats	74 993	8,31	623	-623
Ventes	68 539	8,52	584	584
Plus ou Moins-values réalisées			-514	
Solde au 31 décembre 2016	49 900	6	313	157
Achats	53 637	7,99	428	-428
Ventes	70 037	8,70	610	610
Plus ou Moins-values réalisées			174	
Solde au 30 juin 2017	33 500	9	306	338

Le cours de l'action au 30 Juin 2017 est de 12.86 euros. La valeur boursière au 30 juin 2017 des titres auto-détenus s'établit donc à 431 K€.

Aucune dépréciation n'a donc été constatée au 30 juin 2017 concernant les titres auto-détenus.

Créances :

Les créances de l'actif immobilisé correspondent au montant disponible sur le contrat de liquidité souscrit par la société et aux dépôts et cautionnements versés par la société.

Les autres créances sont principalement composées de:

	Montant
Solde sur CIR 2014 à recevoir (intérêts moratoires inclus)	122 K€
CIR au 31/12/2016*	3 519 K€
CIR estimé au 30/06/2017	1 651 K€
CICE estimé au 30/06/2017	4 K€
Avoirs fournisseurs à recevoir	1 K€
TVA déductible et crédits de TVA	470 K€
Créances envers les organismes sociaux	7 K€

*Le CIR a été encaissé le 30 Août 2017

Valeurs mobilières de placement :

Les valeurs mobilières de placement se décomposent comme suit:

en milliers d'euros	30/06/2017	Disponibilité immédiate	25/01/2017	25/06/2018
Comptes à terme	15 087	87	5 000	10 000
SICAV/OPCVM	6	6		
Disponibilités	1 276	1 276		
Total	16 369	1 369	5 000	10 000

Capital Social

Suite à l'exercice de 52 BSA-2014-3 en date du 11 avril 2016 le Conseil d'Administration a constaté le 7 novembre 2016, une augmentation du capital de 52 € pour le porter de 96.968.89 € à 97.020,89 €.

Sur délégation de compétence de l'Assemblée générale en date du 24 juin 2016, le Conseil d'Administration a décidé le 7 novembre 2016, l'émission de 84.000 BCE-2016-1 et le 23 janvier 2017 l'émission de 67.374 BCE-2017-1.

Monsieur Chevallier a exercé le 17 mars 2017, 394 BSA 2014-1 lui donnant droit à 39 400 actions de la Société. Cette augmentation de capital n'a pas encore été constatée par le Conseil d'Administration.

La Note 6 de l'annexe des comptes semestriels apporte des précisions complémentaires sur les capitaux propres et les instruments financiers dilutifs en cours de validité.

Avances conditionnées

La variation entre le 31 décembre 2016 et le 30 juin 2017 se résume ainsi :

	Solde au 31/12/2016	Avances reçues	Avances remboursées	Avances abandonnées	Solde au 30/06/2017
BPI – CaReNA*	2 269	15			2 284
Total	2 269	15			2 284

* dont 15K€ d'avances reçues sur la période correspondant aux intérêts courus à verser.

Emprunts et dettes financières – Autres

Au 30/06/2017, les emprunts et dettes financières étaient constituées de :

- 255 K€ restant à rembourser dans le cadre du projet adjuvant (BPI A106002G) pour un projet de développement de nouveaux adjuvants vaccinaux et évaluation clinique, en continuité avec le dossier A0805001G signé avec la société WittyCell en 2010.

2.4 Principaux facteurs de risques

A l'occasion de son introduction sur Euronext – compartiment B, en Juin 2015, ABIVAX avait présenté les facteurs de risque pouvant l'affecter dans le Document de Base, et disponible sur son site Internet. Plus récemment, lesdits facteurs de risque ont fait l'objet d'une mise à jour dans le Document de Référence 2017. Ce document est disponible sur le site Internet de la Société à l'adresse www.abivax.com.

La Société rappelle, comme cela était indiqué dans le Document de Référence susmentionné, que ses activités reposent essentiellement sur des opérations de Recherche et Développement dans les biotechnologies, visant la découverte, le développement et la commercialisation de médicaments antiviraux novateurs et de produits d'immunothérapie pour le traitement de maladies infectieuses potentiellement mortelles.

L'avenir de la Société repose sur le succès du développement clinique et le cas échéant sur la cession ou concession à un tiers industriel des droits de développement et/ou de commercialisation de l'un de ses produits.

3 COMPTES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2017

3.1 Compte de résultat

Eléments du Compte de Résultat	Note	30/06/2017	30/06/2016	Variation
en milliers d'euros				
Produits d'exploitation		4	137	-133
Production vendue				0
Subventions d'exploitation	8			0
Autres produits		4	137	-133
Charges d'exploitation		7 410	10 756	-3 346
Achats de matières premières et approvisionnements		10	9	1
Autres achats et charges externes	3	5 367	8 746	-3 379
Impôts et taxes		51	35	16
Salaires et charges sociales		1 900	1 907	-7
Amortissements et provisions	3	43	35	8
Autres charges		38	22	16
Résultat d'exploitation		-7 406	-10 617	3 211
Produits financiers		51	81	-30
Charges financières		19	310	-292
Résultat Financier		33	-229	262
Résultat Courant		-7 373	-10 846	3 473
Résultat exceptionnel		173	486	-313
Impôts sur les bénéfices (CIR)	11	-1 651	-2 086	435
Résultat de l'exercice		-5 549	-8 274	2 725

3.2 Bilan

ACTIF				
	Note	30/06/2016	31/12/2016	Variation
en milliers d'euros				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles	3	32 015	32 005	0
Concessions, brevets, licences, logiciels				10
Immobilisations corporelles	3			0
Installations techniques, matériel et outillage industriels		136	153	-17
Autres immobilisations corporelles		32	38	-6
Immobilisations financières	3			0
Autres immobilisations financières		721	560	161
Total		32 904	32 757	148
Actif circulant				
Créances	4	5 775	4 803	972
Valeurs mobilières de placement		15 093	15 050	43
Disponibilités	5	1 276	7 937	-6 661
Charges constatées d'avance	4	141	51	90
Total		22 285	27 841	-5 556
Total Général		55 189	60 597	-5 408
PASSIF				
		30/06/2016	31/12/2016	Variation
en milliers d'euros				
Capitaux propres				
Capital	6	97	97	0
Primes d'émission, de fusion, d'apport	6	89 765	89 765	0
Report à nouveau	6	-35 352	-21 045	-14 308
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		-5 549	-14 308	8 758
Total		48 961	54 510	-5 549
Autres fonds propres				
Avances conditionnées	8	2 208	2 208	0
Total		2 208	2 208	0
Provisions				
Provisions pour risques et charges	7	21	16	5
Total		21	16	5
Dettes				
Emprunts obligataires convertibles		76	61	15
Emprunts et dettes financières – Autres	8	255	255	0
Fournisseurs et comptes rattachés	9	2 867	2 571	296
Dettes fiscales et sociales	9	781	974	-193
Autres Dettes		20	2	18
Total		3 999	3 863	136
Total Général		55 189	60 597	-5 408

3.3 Tableau des flux de trésorerie

en milliers d'euros	30/06/2017	31/12/2016	Variation
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat d'exploitation	-7 406	-18 236	10 830
+ Amortissements provisions (à l'exclusion des provisions sur actif circulant)	43	-35	78
- Variation des créances d'exploitation	734	-595	1 330
+ Variation des dettes d'exploitation	296	-237	533
= Flux net de trésorerie d'exploitation	-6 333	-19 103	12 771
- Frais financiers	-3	-10	7
+ Produits financiers	51	136	-84
- Charges exceptionnelles liées à l'activité	-1	-2	0
+ Produits exceptionnels liés à l'activité		0	0
- Variation des autres créances liées à l'activité	-145	3 312	-3 457
+ Variation des autres dettes liées à l'activité	-175	59	-235
= Flux Net de trésorerie généré par l'activité (A)	-6 606	-15 608	9 002
Flux de trésorerie lié à l'investissement			
- Acquisitions d'immobilisations	-454	-721	268
+ Cessions d'immobilisations	610	588	22
+ Réduction d'immobilisations financières	14	0	13
+/- Variation des dettes et créances relatives aux investissements	-181	39	-220
= Flux Net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-11	-94	83
Flux de trésorerie lié au financement			
+ Augmentation de capital en numéraire et versements par les associés	0	58	-58
+ Emissions d'emprunts et avances remboursables encaissées		29	-29
- Remboursements d'emprunts et avances remboursables		-525	525
+/- Variation des dettes et créances relatives aux opérations de financement		0	0
= Flux Net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	0	-438	438
Variation de trésorerie (A+B+C)	-6 616	-16 140	9 523
+ Trésorerie d'ouverture	22 987	39 127	-16 140
= Trésorerie de clôture*	16 370	22 987	-6 617

Les montants indiqués en Trésorerie correspondent aux Valeurs Mobilières de Placement et Disponibilités indiquées au Bilan

* Au 30/06/2017, la trésorerie financière nette, (déduction faite des dettes financières de 255 K€) de la Société se montait à 16 114K€.

3.4 Tableau de variation des capitaux propres

en milliers d'euros	Nombre d'actions émises	Capital	Primes	BSA	Report à nouveau	TOTAL
Au 31 décembre 2014	69 150	69	35 674	0	-5 091	30 653
Division du nominal - AGM 20 Février 2015	6 915 000					
Augmentation de capital - CA 23 Juin 2015	2 707 089	27	57 634			57 661
Frais d'émission			-3 774			-3 774
Augmentation de capital par exercice de BCE	74 800	1				1
Emission de BSA				173		173
Perte 2015					-15 954	-15 954
Au 31 décembre 2015	9 696 889	97	89 534	173	-21 045	68 759
Augmentation de capital par exercice de BSA	5 200			0		0
Emission de BSA				58		58
Perte 2016					-14 308	-14 308
Au 31 décembre 2016	9 702 089	97	89 534	231	-35 352	54 510
Augmentation de capital par exercice de BSA	39 400					
Emission de BSA						
Perte 1er semestre 2017					-5 549	-5 549
Au 30 Juin 2017	9 741 489	97	89 534	231	-40 901	48 961

3.5 Annexe des comptes

Annexe au bilan avant répartition de la situation arrêtée au 30/06/2017, dont le total est de 55 189 K€ et au compte de résultat de la situation, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 5 549 K€.

La situation intermédiaire a une durée de 6 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 30/06/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante de la situation arrêtée au 30 Juin 2017 établie par le

Conseil d'administration en date du 18 septembre 2017. Les informations chiffrées sont exprimées en milliers d'euros, sauf mention contraire.

Afin de faciliter la compréhension du compte de résultat semestriel de la société au 30 Juin 2017, les références au premier semestre 2016 ainsi que pour l'année 2016 permettent une comparaison plus pertinente de l'évolution des données concernées.

NOTE 1 : LA SOCIETE

ABIVAX est une société innovante de biotechnologie qui cible le système immunitaire pour éliminer des maladies virales.

Son produit le plus avancé, ABX464, est une petite molécule, première de sa classe, administrée par voie orale, inhibant la réplication virale via un mode d'action unique, et présentant en complément un fort effet anti-inflammatoire. ABX464 est actuellement en développement clinique de Phase IIa, afin d'évaluer sa capacité à devenir un élément de rémission durable du VIH/SIDA d'une part, et un traitement de la colite ulcéreuse d'autre part.

Les produits antiviraux et les immunothérapies que développe ABIVAX sont issus de trois plateformes technologiques propriétaires :

- **Une plateforme « Antivirale »**, basée sur des technologies mises au point conjointement avec le CNRS (Montpellier-France) et l'Institut Curie (Orsay-France). Cette plateforme a généré une chimiothèque de plus de 1 000 petites molécules conçues pour bloquer les mécanismes de réplication virale grâce à un mode d'action entièrement nouveau, comme la modulation de l'épissage de l'ARN. En plus d'ABX464 qui inhibe la réplication du VIH, cette plateforme a généré différentes molécules ciblant d'autres virus comme la dengue (ABX202), qui se trouve à l'heure actuelle au stade final d'identification
- **Une plateforme « Stimulation Immunitaire »** fondée sur une propriété intellectuelle licenciée auprès du Scripps Research Institute (La Jolla, Etats-Unis). Elle s'intéresse à des composés agonistes des « iNKT » qui ont montré qu'ils stimulaient la réponse immunitaire à la fois au niveau

humoral et cellulaire, et qui ont potentiellement des applications cliniques en oncologie et dans le domaine des maladies infectieuses (ABX196).

Des données précliniques positives ont été obtenues auprès de modèles animaux dans plusieurs types de cancers dont le carcinome hépatocellulaire et le cancer de la vessie, avec le composé immuno-stimulant, ABX196, qui a démontré sa capacité à transformer les tumeurs non-répondants aux inhibiteurs de points de contrôle (*checkpoint inhibitors*) en tumeurs répondantes. Puisqu'ABIVAX n'envisage pas de poursuivre son développement en oncologie, la société cherche actuellement un partenaire extérieur pour le développement de cette molécule.

- **Une plateforme « Anticorps Polyclonaux »** qui pourrait déboucher sur la génération d'anticorps neutralisants pour le traitement et la prévention des infections dues au virus Ebola. La molécule ABX544 devrait entrer en phase préclinique au quatrième trimestre 2017.

La société a été créée sous forme de Société Anonyme le 6 Décembre 2013 et a intégré en 2014 par voie de transmission universelle de patrimoine les sociétés Splicos, Wittycell et Zophis.

Depuis le 26 Juin 2015, la Société est cotée sur le compartiment B d'Euronext à Paris.

Elle n'a pas de filiale et n'est pas soumise de ce fait à l'obligation de présenter des comptes consolidés en normes IFRS. Ses comptes annuels sont donc élaborés en conformité avec les normes et principes de la comptabilité française.

NOTE 2 : PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes intermédiaires de la société Abivax pour la période de six mois se terminant le 30 Juin 2017 ont été arrêtés le 18 septembre 2017 par le Conseil d'Administration.

Ces comptes sont composés d'un bilan dont le total est de 55 189 K€, d'un compte de résultat faisant apparaître une perte de 5 549 K€, d'un tableau des flux de trésorerie, d'un tableau de variation des capitaux propres et de l'annexe regroupant les présentes notes d'information complémentaires.

Les comptes intermédiaires sont présentés en milliers d'euros. Sauf mention contraire, les informations chiffrées fournies en annexe sont exprimées en milliers d'euros.

Règles générales

Les comptes intermédiaires au 30/06/2017 ont été établis en conformité avec le Plan Comptable Général et les principes généralement admis. Ils respectent en particulier les dispositions des règlements de l'Autorité des Normes Comptables n° 2014-03 et n° 2016-07 ainsi que les articles L. 123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,

L'hypothèse de la continuité d'exploitation a été retenue par le Conseil d'Administration malgré les pertes accumulées depuis la création de la société.

La trésorerie disponible au 30 Juin 2017 à 16,4 m€, permettra d'assurer la couverture naturelle des besoins financiers d'ABIVAX jusqu'au 30 Septembre 2018, sur la base des estimations actuelles des besoins de R&D.

En complément, la mise en place, officialisée fin septembre, d'une ligne de financement en fonds propres (Equity line financing) avec Kepler Cheuvreux, dans une hypothèse d'une réalisation complète, au niveau actuel de l'action ABIVAX,

générera 12 m€, permettant d'étendre le financement de la société jusqu'à la fin du 2ème trimestre 2019.

- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

- Indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition.

Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Concessions, logiciels et brevets : 1 an
- Installations techniques : 5 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Une fois par an, les mali techniques qui découlent des fusions absorptions de Splicos et de Wittycell sont comparés aux valeurs de marché des produits issus des plateformes technologiques qui leur sont rattachées, respectivement la plateforme technologique antivirale "épissage" pour Splicos et la plateforme technologique "agonistes iNKT" pour Wittycell. Si la valeur de marché estimée des produits est inférieure au mali technique lui correspondant, une dépréciation est pratiquée afin de ramener le montant du mali technique figurant dans les comptes à la valeur de marché des produits.

Afin d'estimer la valeur de marché d'un produit, deux références sont prises en compte :

- la valeur actuelle nette ajustée du risque des flux de trésorerie attendus de l'exploitation du produit jusqu'à expiration des brevets;
- les prix de transactions récentes portant sur l'acquisition ou des accords de licence pour des produits comparables (indication thérapeutique, stade de développement, taille du marché...).

Si les évaluations obtenues par ces deux méthodes sont discordantes, la valeur actuelle nette ajustée du risque prime.

En cas d'accident dans le développement de la plateforme technologique et des produits y afférant qui remettrait en cause leur exploitation, une dépréciation totale du mali technique concerné serait pratiquée.

Dans le cas d'une provision pour dépréciation, cette dernière peut être reprise en partie ou en totalité en cas d'amélioration ultérieure de la valeur de marché des produits.

Ces mali techniques ont été comptabilisés en fonds commercial et non affectés à des actifs corporels apportés car ils correspondent aux frais de recherche et développement non activés par les sociétés absorbées au cours des exercices

précédant les opérations de Transmission Universelle de Patrimoine.

Ces actifs incorporels ne sont pas amortis car la durée pendant laquelle la société pourra bénéficier d'avantages économiques n'est pas déterminable de façon précise. En effet, ces frais de recherche et développement concernent plusieurs projets différents, dont les degrés d'avancement sont différents et dont la durée des retombées économiques n'est pas prévisible à ce jour.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Avances remboursables accordées par des organismes publics

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la Société dont le remboursement est conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « Autres fonds propres – Avances conditionnées ». Les autres avances reçues dont le remboursement n'est pas conditionnel, sont présentées en « Emprunts et dettes financières diverses ».

Les intérêts courus sur ces avances sont présentés au passif selon les mêmes règles.

Subventions d'exploitation

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention. Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

Charges de sous-traitance et d'études extérieures

Le stade d'avancement des contrats de sous-traitance à des tiers de certaines prestations de recherche est évalué à chaque clôture afin de permettre la constatation en charges à payer du coût des services déjà rendus.

Frais de recherche et développement

Les dépenses de recherche et développement de la Société sont comptabilisées en charges sur la période au cours de laquelle elles sont engagées.

Les filiales de la Société ont appliqué le même principe. Cependant, du fait de leur absorption par la Société via une Transmission Universelle de Patrimoine ayant pris effet au cours de l'exercice 2014, les dépenses enregistrées avant la date d'effet (31 juillet 2014 pour WittyCell et Zophis ; 31 octobre 2014 pour Splicos) se trouvent intégrées aux mali techniques (Fonds commerciaux) inscrits à l'actif au 31 décembre 2014. Ces mali techniques ne sont pas amortis mais font l'objet une fois par an d'une vérification de valeur et une provision pour dépréciation est enregistrée si nécessaire, comme cela a été le cas en 2014 pour le mali technique dégagé lors de l'absorption de Zophis.

Frais d'émission de capital

Ces frais sont imputés sur le montant de la prime d'émission afférente à l'augmentation de capital, si la prime est suffisante. Le cas échéant, l'excédent des frais est comptabilisé en charges. L'imputation de ces frais d'émission s'effectue avant effet d'impôts, du fait de la situation structurellement déficitaire de la Société dans sa phase de développement.

Engagements de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé d'accord particulier.

Les engagements correspondants ne sont pas provisionnés mais font l'objet d'une mention dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1.66 %
- Taux de croissance des salaires : 2 %
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Taux de rotation du personnel : faible
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 88-90)

Crédits d'impôts

Les crédits d'impôts constatés à l'actif en Autres créances comprennent le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) et le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi

(CICE). Parmi les autres créances figurent aussi les crédits de TVA dont les remboursements ont été demandés.

Le crédit d'impôt compétitivité emploi estimé sur la base des rémunérations éligibles du 1^{er} semestre 2017 a été constaté en autres créances. Conformément à la recommandation de l'Autorité des Normes Comptables, le produit correspondant a été porté au crédit des charges sociales dans le compte de résultat.

Le Crédit d'Impôt Recherche estimé sur la base des dépenses de recherche du premier semestre 2017 a été constaté en autres créances. Ce produit figure en résultat (Impôt sur les bénéfices positif).

Ces crédits d'impôt sont imputables sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice au cours duquel ils sont constatés. En l'absence de bénéfice imposable, la Société, considérée comme une PME au sens intracommunautaire, peut demander leur remboursement immédiat lors du dépôt de la liasse fiscale de l'exercice concerné.

Autre élément significatif postérieurs à la clôture

Réception en septembre du paiement d'étapes de Bpifrance à hauteur de 2,1M€ pour le programme RNP-Vir

Ce financement, basé sur l'atteinte d'objectifs, va permettre à ABIVAX d'accélérer la montée en puissance et l'optimisation de sa plateforme antivirale. Le premier paiement d'étape de 2,1m€ a été perçu au début du mois de septembre.

Dans le cadre de l'appel à projets « Projets de R&D Structurants Pour la Compétitivité » (PSPC) du Programme d'investissement d'avenir (PIA), ABIVAX exerce le rôle de chef de file d'un consortium, qui comprend le CNRS et des sous-traitants scientifiques qualifiés, dans le but d'identifier des molécules contre d'autres virus au besoin médical non satisfait. Le montant de l'aide s'élève à 10,3 m€, répartis entre 8,4 m€ pour ABIVAX, sous forme de subvention et d'aide remboursable, et 1,9 m€ pour le CNRS. Le programme est piloté par le Commissariat Général à l'Investissement (CGI) et opéré par Bpifrance.

ABX464, le candidat d'ABIVAX, a réduit les réservoirs du VIH dans le sang dans le cadre d'une seconde étude clinique de Phase 2a

Les résultats préliminaires de la première cohorte de l'étude de Phase 2a ABX464-005 ont démontré une réduction significative des réservoirs du VIH dans le sang de patients infectés par le VIH. Les données confirment et prolongent la réduction des réservoirs du VIH observée dans une précédente étude clinique de Phase 2a, ABX464-004.

Mise en place d'une ligne de financement en fonds propres (Equity line financing) avec Kepler Cheuvreux.

Cette ligne de financement procure une visibilité accrue sur le plan de financement à moyen terme de la Société. Sur la base de l'évaluation des besoins planifiés en R&D, ABIVAX est désormais financé jusqu'à la fin du deuxième trimestre 2019.

Conformément aux termes de l'accord, Kepler Cheuvreux intervenant à titre d'intermédiaire financier et garant de la transaction, s'est engagé à souscrire 970 000 actions, à sa propre initiative suivant un calendrier d'une durée maximale de 24 mois.

Les actions seront émises sur la base d'une moyenne des cours de bourse pondérée par les

volumes sur les deux jours de bourse précédant chaque émission, diminuée d'une décote maximale de 7,0%.

Dans l'hypothèse d'une utilisation en totalité de cette ligne de financement ^[2], elle permettrait à la Société de lever 12 millions d'euros au prix actuel de l'action ^[3]. Sous réserve que les conditions contractuelles soient remplies, un actionnaire détenant 1,00% du capital d'ABIVAX avant sa mise en place, verrait sa participation passer à 0.91% ^[4] du capital. ABIVAX conserve la possibilité de suspendre ou mettre fin à cet accord à tout moment.

Le nombre d'actions émises dans le cadre de cet accord et admises aux négociations fera l'objet d'avis Euronext ainsi que d'une communication sur le site Internet d'ABIVAX.

^[2] Dans ce cas, 970 000 nouveaux titres seraient émis.

^[3] Sur la base indicative de la moyenne des cours des vingt dernières séances de l'action ABIVAX.

^[4] Sur la base des 9 741 489 actions composant le capital social d'ABIVAX au 31 juillet 2017.

NOTE 3 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES

Tableau des immobilisations

en milliers d'euros	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la date de la situation
Fonds commercial	32 745			32 745
Autres postes d'immobilisations incorporelles	11	10		21
Immobilisations incorporelles	32 756	10	0	32 766
• Installations techniques, matériel et outillage industriels	302	12	0	314
• Matériel de bureau et informatique, mobilier	83	3	1	85
Immobilisations corporelles	384	16	1	399
Autres titres immobilisés (actions propres)	313	428	435	306
Prêts et autres immobilisations financières	247	610	442	415
Immobilisations financières	560	1 038	877	721
Actif immobilisé	33 701	1 064	878	33 886

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se composent principalement des mali techniques relatifs aux

Transmissions Universelles de Patrimoine réalisées au second semestre 2014.

en milliers d'euros	30/06/2017	31/12/2016	Variation
Eléments achetés			
Eléments réévalués			
Eléments reçus en apport	32 745	32 745	0
Total	32 745	32 745	0

Au cours du second semestre de l'exercice 2014, trois Transmissions Universelles de Patrimoine ont été réalisées : les sociétés Wittycell et Zophis ont été absorbées au 31 juillet 2014 et la société Splicos a été absorbée au 31 octobre 2014. Ces trois opérations ont donné lieu à la constatation de mali techniques se substituant à l'actif aux titres de participation reçus en apport pour un montant global de 32 745 K€.

Ces mali techniques représentent les écarts entre l'actif net reçu mesuré à la date d'effet comptable et la valeur comptable de la participation chez Abivax pour chacune des sociétés absorbées. Ce sont des mali techniques et non des mali financiers car ils représentent la valeur des frais de recherche et développement de ces trois sociétés reconnue par Abivax lors de ses prises de participation et augmentée par les programmes de recherche et

développement poursuivis début 2014. En effet ces frais de recherche n'avaient pas été capitalisés dans les trois sociétés dissoutes mais comptabilisés en charges au fur et à mesure de leur réalisation.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se composent principalement du matériel de laboratoire et de recherche et de matériel informatique.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières correspondent principalement aux éléments relatifs au contrat de liquidité souscrit par la société fin Juin 2015 et aux dépôts de garantie versés pour les locaux occupés par la société.

Le dépôt de garantie correspondant aux locaux utilisés à Evry jusque début 2016 n'a pas encore été

restitué. Son remboursement devrait être compensé avec les dernières factures émises par le propriétaire et le solde perçu (5 K€) au cours du second semestre 2017.

Les opérations liées au contrat de liquidité sont comptabilisées en conformité avec l'Avis CU CNC n° 98-D et avec le Bulletin CNCC n° 137 - mars 2005:

- les actions propres détenues sont comptabilisées en Autres Immobilisations Financières - Actions propres. Une provision pour dépréciation est enregistrée par référence au cours moyen de bourse du dernier mois de l'exercice si celui-ci est inférieur au coût d'achat. Pour la détermination du résultat de cession, la méthode Premier entré – Premier sorti est appliquée.
- les espèces versées à l'intermédiaire et non

encore utilisées sont comptabilisées au compte Autres Immobilisations Financières - Autres créances immobilisées

Le contrat de liquidité a été signé le 26 Juin 2015 pour une durée de 12 mois et renouvelable par tacite reconduction. Le montant versé au prestataire à l'ouverture du contrat a été de 1 000 K€ et les premières opérations permettant de constituer un volant de titres ont été réalisées entre le 26 et le 29 Juin 2015.

La société détient, au 30 Juin 2017 et via ce contrat de liquidité, 33 500 actions propres soit moins de 10% de son capital, pour un coût d'acquisition de 306 K€. Le solde du compte espèces chez le prestataire est de 338 K€.

Les opérations liées au contrat de liquidité sont reprises dans le tableau récapitulatif ci-dessous :

en milliers d'euros	Quantité	Cours moyen en euros	Valeur comptable des titres détenus	Autres immobilisations financières
Ouverture du contrat				1 000
Achats	54 537	18,45	1 006	-1 006
Ventes	11 091	18,18	202	202
Plus ou Moins-values réalisées			-16	
Solde au 31 décembre 2015	43 446	18	788	196
Achats	74 993	8,31	623	-623
Ventes	68 539	8,52	584	584
Plus ou Moins-values réalisées			-514	
Solde au 31 décembre 2016	49 900	6	313	157
Achats	53 637	7,99	428	-428
Ventes	70 037	8,70	610	610
Plus ou Moins-values réalisées			174	
Solde au 30 juin 2017	33 500	9	306	338

Le cours de l'action au 30 Juin 2017 est de 12.86 euros. La valeur boursière au 30 Juin 2017 des titres auto-détenus s'établit donc à 431 K€.

Aucune dépréciation n'a donc été constatée au 30 juin 2017 concernant les titres auto-détenus.

Amortissements des immobilisations

en milliers d'euros	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la date de la situation
Autres postes d'immobilisations incorporelles	11		0	11
Immobilisations incorporelles	11	0	0	11
• Installations techniques, matériel et outillage industriels	148	29	0	178
• Matériel de bureau et informatique, mobilier	45	9	1	53
Immobilisations corporelles	193	39	1	231
Immobilisations financières				
Actif immobilisé	204	39	1	242

Dépréciation des actifs

en milliers d'euros	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	740			740
Immobilisations financières				
Total	740			740

Répartition des dotations et reprises:

Financières		0	0	
-------------	--	---	---	--

NOTE 4 – CREANCES

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 6 331 K€ et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

en milliers d'euros	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Autres immobilisations financières	415	65	350
Créances de l'actif circulant:			
Avances et acomptes versés sur commandes	1	1	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7	7	
Impôts sur les bénéfices	5 296	5 174	122
Taxe sur la Valeur Ajoutée	470	470	
Charges constatées d'avance	141	141	
Total	6 331	5 859	472

Les créances de l'actif immobilisé correspondent aux actions propres et au montant disponible sur le contrat de liquidité souscrit par la société.

	Montant
Solde sur CIR 2014 à recevoir (intérêts moratoires inclus)	122 K€
CIR au 31/12/2016*	3 519 K€
CIR estimé au 30/06/2017	1 651 K€
CICE estimé au 30/06/2017	4 K€
Avoirs fournisseurs à recevoir	1 K€
TVA déductible et crédits de TVA	470 K€
Créances envers les organismes sociaux	7 K€

*Le CIR a été encaissé le 30 Août 2017

Charges constatées d'avance

en milliers d'euros	Charges d'exploitation	Charges financières	Charges exceptionnelles
Charges constatées d'avances	141		
Total	141		

Les charges constatées d'avance se détaillent de la façon suivante :

	Montant
Assurances générales et sur essais cliniques	24 K€
Maintenance annuelle des matériels	11 K€
Loyer 3ème trimestre 2017 et charges locatives	64 K€
Etalment du premier loyer du crédit-bail	5 K€
Autres charges d'exploitation (salons et frais de déplacement)	37 K€

Produits à recevoir

en milliers d'euros	Montant
Intérêts Courus sur Compte à terme	87
Total	87

NOTE 5 – DISPONIBILITES

en milliers d'euros	30/06/2017	Disponibilité immédiate	25/01/2017	25/06/2018
Comptes à terme	15 087	87	5 000	10 000
SICAV/OPCVM	6	6	0	0
Disponibilités	1 276	1 276	0	0
Total	16 369	1 369	5 000	10 000

Le montant des intérêts courus sur comptes à terme au 30 Juin 2017, inclus dans les montants ci-dessus, est de 87K€ (dont 48 K€ sur le 1^{er} semestre 2017).

*La position financière nette déduction faite des dettes financières de 255 K€ est de 16 114 K€

NOTE 6 – CAPITAUX PROPRES

Les éléments chiffrés de ce tableau sont exprimés en milliers d’euros.

La valeur nominale de chaque titre s’élève à 1 €.

en milliers d'euros	Nombre d'actions émises	Capital	Primes	BSA	Report à nouveau	TOTAL
Au 31 décembre 2014	69 150	69	35 674	0	-5 091	30 653
Division du nominal - AGM 20 Février 2015	6 915 000					
Augmentation de capital - CA 23 Juin 2015	2 707 089	27	57 634			57 661
Frais d'émission			-3 774			-3 774
Augmentation de capital par exercice de BCE	74 800	1				1
Emission de BSA				173		173
Perte 2015					-15 954	-15 954
Au 31 décembre 2015	9 696 889	97	89 534	173	-21 045	68 759
Augmentation de capital par exercice de BSA	5 200			0		0
Emission de BSA				58		58
Perte 2016					-14 308	-14 308
Au 31 décembre 2016	9 702 089	97	89 534	231	-35 352	54 510
Augmentation de capital par exercice de BSA	39 400					
Emission de BSA						
Perte 1er semestre 2017					-5 549	-5 549
Au 30 Juin 2017	9 741 489	97	89 534	231	-40 901	48 961

Composition du capital social

Suite à l’exercice de 52 BSA-2014-3 en date du 11 avril 2016 le Conseil d’Administration a constaté le 7 novembre 2016, une augmentation du capital de 52 € pour le porter de 96.968.89 € à 97.020,89 €.

Sur délégation de compétence de l’Assemblée générale en date du 24 juin 2016, le Conseil d’Administration a décidé le 7 novembre 2016, l’émission de 84.000 BCE-2016-1 et le 23 janvier 2017 l’émission de 67.374 BCE-2017-1.

Monsieur Chevallier a exercé le 17 mars 2017, 394 BSA 2014-1 lui donnant droit à 39 400 actions de la

Société. Cette augmentation de capital n’a pas encore été constatée par le Conseil d’Administration.

Le détail des variations du capital est présenté dans le tableau de variation des capitaux propres figurant dans cette annexe.

	Nombre d'Action	% non dilué (capital)
Holding Incubatrice	257 600	2,64%
Medical Devices*		
Truffle Capital	6 026 712	61,87%
Autres	186 533	1,91%
Direction	0	0,00%
Conseil d’administration	0	0,00%
Salariés	0	0,00%
Consultants	24187	0,25%
Flottant	3 212 957	32,99%
Auto contrôle	33 500	0,34%
Total	9 741 489	100,00%

*Anciennement Holding Incubatrice

Emission d'instruments financiers dilutifs (BSPCE et BSA)

La société a émis les titres donnant accès à son capital (bons de souscription de parts de créateur

d'entreprise – BCE- et bons de souscription d'actions – BSA) détaillés dans le tableau présenté ci-après (données mises à jour au 30 Juin 2017)

	Emis	Souscrits	Exercés	Caducs	Solde	Nombre d'actions à émettre
BCE-2014-1	2 750	2 750	0	0	2 750	275 000
BCE-2014-2	2 750	2 750	0	0	2 750	275 000
BCE-2014-3	1 389	1 389	763	626	0	0
BCE-2014-4	984	984	0	0	984	98 400
BCE-2014-5	197	197	28	169	0	0
BCE-2014-6	525	525	0	0	525	52 500
BCE-2014-7	1 650	1 650	0	990	660	66 000
BCE-2015-9	202 122	202 122	0	0	202 122	202 122
BCE-2016-1	84 000	84 000	0	0	84 000	84 000
BCE-2017-1	67 374	67 374	0	0	67 374	67 374
Total BCE	363 741	363 741	791	1 785	361 165	1 120 396
BSA-2014-1	394	394	394		0	0
BSA-2014-2	677	677	448	229	0	0
BSA-2014-3	1 172	1 008	64	100	844	84 400
BSA-2014-4	1 315	1 315	0	0	1 315	131 500
BSA-2014-5	787	787	0	0	787	78 700
BSA-2014-6	52	52	52	0	0	0
BSA-2014-7	81	81	0	0	81	8 100
BSA-2016-9	122 274	0	0	0	0	0
BSA-2016-11	96 924	96 924	0	0	96 924	96 924
BSA-2016-12	82 000	32 800	0	0	32 800	32 800
Total BSA	305 676	134 038	958	329	132 751	432 424
Total BCE + BSA	669 417	497 779	1 749	2 114	493 916	1 552 820

La dilution potentielle associée aux instruments financiers (BCE, BSA) émis au profit des actionnaires et/ou salariés, représente 1.552.820 actions, générant alors une dilution égale à 15,94% sur la base du capital existant à ce jour.

Ces instruments dilutifs sont exerçables à un prix préférentiel, mais ont une durée de vie limitée et sont exerçables de façon progressive et/ou sous condition de la réalisation d'objectifs préalablement

fixés par le conseil d'administration ou par le règlement du plan. Sur la base des capitaux propres au 30 juin 2017, et dans l'hypothèse où tous les instruments dilutifs valides à la même date seraient exercés, les capitaux propres par action au 30/06/2017 sont de 5,03 euros pour 9 741 489 actions. Après dilution (soit avec 1 552 820 actions supplémentaires), ils seraient de 4,33 euros pour 11 294 309 actions.

NOTE 7 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Indemnités fournisseurs				
Provisions pour impôts	16	5		21
Provision pour restructuration				
Total Provisions pour risques et charges	16	5	0	21
Répartition des dotations et reprises:				
Exploitation		5		
Financières				
Exceptionnelles				

Les provisions pour impôts correspondent à l'évaluation du risque de taxe sur les salaires au 30 juin 2017. En effet, la position de l'administration fiscale vis-à-vis des sociétés innovantes n'est pas claire sur ce sujet.

En cas de contrôle, le risque pourrait être une taxation des salaires des personnels administratifs en raison de la présence de revenus financiers supérieurs aux revenus d'exploitation.

NOTE 8 – AVANCES CONDITIONNEES ET SUBVENTIONS

Avances remboursables accordées par des organismes publics

En conséquence de la transmission universelle du patrimoine de ses anciennes filiales Splicos et Wittycell, la Société bénéficie des aides qui leur avaient été accordées et a repris les engagements correspondants à son passif, soit en Avances

conditionnées lorsque le remboursement n'est pas certain, soit en Emprunts et dettes financières diverses dans le cas contraire.

Les tableaux, ci-après, exprimés en milliers d'euros fournissent le détail de la variation de ces passifs entre le 31 décembre 2016 et le 30 Juin 2017 ainsi qu'une situation au 1^{er} semestre 2016 et à fin 2016.

Situation au 1^{er} semestre 2017 :

en milliers d'euros	Solde au 31/12/2016	Avances reçues sur l'exercice	Avances remboursées sur l'exercice	Avances abandonnées sur l'exercice	Solde au 30/06/2017	dont Avances conditionnées	dont Dettes financières
BPI – CaReNA*	2 269	15			2 284	2 284	
BPI A1006002G	255				255		255
Total	2 524	15			2 539	2 284	255

* dont 15 K€ intérêt courus sur la période correspondant aux intérêts courus à verser

Les montants restant à rembourser pour la société sont :

Au 30 Juin 2017 en milliers d'euros	Situation du contrat	Montant accordé	Montant encaissé	Montant restant à percevoir	Montant remboursé	Montant à rembourser sauf en cas d'échec constaté
Projet ISI-CaReNA (part Subventions)	En cours d'exécution	1 397	1 187	210		
Projet ISI-CaReNA* (part Avances Remboursables)	En cours d'exécution	3 830	2 187	1 643		4 397
Aide conjointe Bpifrance et Feder (A 10 06 002G)	En cours de remboursement	800	800	0	545	255

*hors intérêt courus

BPI – CaReNA

Contrat BPIFRANCE pour financer le projet d'Innovation Stratégique Industrielle dénommé « CaReNA » signé avec la société Splicos en 2013.

Le contrat prévoit une avance remboursable de 3 830 K€ pour un taux d'Avance Remboursable de 50% des dépenses totales programmées.

Au 30 Juin 2017, le montant perçu par la société s'élève à 2 187 K€ dont 1 150 K€ perçus en décembre 2013, 1 008 K€ perçus en septembre 2014 et 29 K€ en Juin 2016.

Les retours financiers s'effectueront au moyen de versements déterminés, en fonction des prévisions de chiffre d'affaires généré par l'exploitation directe

ou indirecte, des produits ou services issus du projet.

Le montant des échéances de remboursements tient compte d'une actualisation au taux annuel de 1,66% calculée selon les modalités contractuelles.

L'échéancier forfaitaire de remboursement, lié à la réussite du projet, est le suivant :

Au plus tard le 30 Juin 2020	300 K€
Au plus tard le 30 Juin 2021	500 K€
Au plus tard le 30 Juin 2022	750 K€
Au plus tard le 30 Juin 2023	1 100 K€
Au plus tard le 30 Juin 2024	1 747 K€
Total	4 397 K€

Le cas échéant, la société devra aussi verser une annuité de 50% du produit généré par la cession des titres de propriété intellectuelle issus du projet, ainsi que de la cession des prototypes, préséries et maquettes réalisées dans le cadre du projet.

Si le remboursement de l'avance est effectué dans les conditions présentées ci-dessus, la société versera à BPIFRANCE, pendant une durée de 5 années consécutives après la date de terminaison de l'échéancier et dès lors qu'elle aura atteint un montant cumulé de chiffre d'affaires hors taxes égal ou supérieur à 50 000 K€, 1,20% du chiffre d'affaires annuel généré par l'exploitation des produits issus du projet.

Le montant des versements complémentaires est plafonné à la somme de 6 800 K€.

La période totale incluant les remboursements forfaitaires et le versement de l'intéressement est limitée à 15 ans.

BPI A106002G

Contrat BPIFRANCE pour financer un projet de développement de nouveaux adjuvants vaccinaux et évaluation clinique, en continuité avec le dossier A0805001G signé avec la société Wittycell en 2010.

Le contrat prévoit une avance remboursable de 800 K€ correspondant à un taux d'Avance Remboursable de 31,95% des dépenses totales programmées.

Au 30 Juin 2017, le montant perçu par la société s'élève à 800 K€ et des remboursements ont déjà été effectués pour un total de 545 K€.

L'échéancier forfaitaire de remboursement, indépendant de la réussite du projet, est le suivant:

Au plus tard le 30 septembre 2017	85 K€
Au plus tard le 31 décembre 2017	85 K€
Au plus tard le 31 mars 2017	85 K€
Total	255 K€

L'entreprise est libérée de tout remboursement en cas de constat d'échec accepté par la BPI.

Le cas échéant, la société devra aussi verser une annuité de 31,95% du produit généré par :

- Le produit, hors taxes, des cessions ou concessions de licences - de brevets ou de savoir-faire – perçu au cours de l'année calendaire précédente lorsque lesdites cessions ou concessions portent sur tout ou partie des résultats du programme aidé.
- Le produit, hors taxes, généré par la commercialisation et notamment la vente à un tiers ou l'utilisation par la société pour ses besoins propres des prototypes, préséries, maquettes, réalisés dans le cadre du projet.

L'application de la clause de versements complémentaires ci-dessus ne saurait amener la société à rembourser à BPIFRANCE une somme supérieure en principal au montant de l'aide qu'elle a perçue.

Ces remboursements n'étant pas conditionnels, le passif correspondant à cette avance remboursable est présenté au poste du bilan Emprunts et Dettes financières diverses.

Subventions accordées par des organismes publics

La société Splicos a bénéficié d'un programme de recherche encore en cours actuellement pour le projet CARENA.

Le total des dépenses réalisées depuis le démarrage du projet en 2013 s'élève à 5 902 K€ dont 300 K€ réalisées au premier semestre 2017.

Les dépenses du premier semestre 2017 correspondent à l'étape-clé n°3 du contrat et ne donneront pas lieu au versement d'une subvention.

NOTE 9 – DETTES

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 3 923 K€ et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

en milliers d'euros	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers (*)	255	255		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 867	2 867		
Dettes fiscales et sociales	781	781		
Autres dettes (**)	20	20		
Total	3 923	3 923	0	0

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice
(**) Dont envers les groupes et associés

Charges à payer

en milliers d'euros	Montant
Fournisseurs - Fact. Non Parvenues	1709
Prov P/Congés Payés	130
Personnel - Charges à payer	247
Prov Chg Soc/Cp	58
Autres Chg Soc à payer	111
Etat - Autres charges à payer	51
Taxe Apprentissage à payer	14
Formation Continue à payer	10
Taxe effort construction	33
Total	2 365

NOTE 10 – FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Comme mentionné dans les règles et méthodes comptables, la société a comptabilisé en charges de l'exercice ses frais de recherche et développement. Le montant total de ces dépenses s'est élevé à 5 729 K€ pour le premier semestre 2017 contre 15 459 K€ pour l'année 2016 (dont 9 205 k€ au premier semestre).

Parmi ces frais de recherche et développement, une partie a été sous-traitée à des partenaires. Le montant de ces frais sous-traités est de 3 590 K€ pour le premier semestre 2017 contre 10 556 K€ pour l'année 2016 (dont 6 582 K€ au premier semestre).

NOTE 11 – IMPOTS SUR LES SOCIETES

Crédit d'impôt recherche

La société ayant une activité de recherche et développement, elle bénéficie du crédit d'impôt recherche.

Le CIR 2014, d'un montant de 1 595 K€ a été mobilisé au cours du premier semestre 2015. La société étant considérée comme une PME au sens communautaire du terme, elle en a demandé le remboursement lors du dépôt de sa liasse fiscale et de la déclaration de Crédit d'Impôt Recherche.

En 2015, la société avait fait préfinancer sont CIR 2014. Du fait des garanties du préfinancier, il existe encore des montants à recouvrer qui seront restitués si il n'y a pas de contestation pour un montant total de 122 K€.

Ces opérations n'ont pas d'impact sur le résultat du premier semestre 2017.

Le montant du Crédit d'impôt recherche pour l'année 2016 est de 3 519 K€. Son remboursement a été effectué le 30 Août 2017.

L'activité de recherche et développement de la société au cours du premier semestre 2017 a permis d'estimer un crédit d'impôt recherche de 1 651 K€. Celui-ci ne prend en compte ni les dépenses qui seront réalisées au second semestre ni les subventions ou avances remboursables non encaissées au 30 juin 2017.

Le crédit d'impôt compétitivité emploi correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2016 a été constaté en autres créances pour un montant de 15 K€. Conformément à la recommandation de l'Autorité des Normes

Comptables, le produit correspondant a été porté au crédit des charges sociales dans le compte de résultat et son remboursement a été obtenu au premier semestre 2017.

Le crédit d'impôt compétitivité emploi a été estimé au premier semestre 2017 sur la base des rémunérations éligibles sur cette période, pondérée de l'impact des bonus provisionnés à cette même date. Il a été estimé à 4 K€ et a été constaté en autres créances et au crédit des charges sociales sur la période.

Impôts sur les sociétés

La société étant déficitaire, elle ne supporte pas de charge d'impôt. Le montant comptabilisé en résultat sur la ligne « impôts sur les bénéfices » correspond au produit du crédit impôt recherche.

Les déficits fiscaux et amortissements reportables dont dispose la société s'établissent à 73 375 K€ au 31 décembre 2016.

Les déficits existants chez les trois sociétés confondues (SPLICOS, WITTYCELL et ZOPHIS), qui s'élevaient à 26 021 K€ à la date de réalisation des opérations de dissolutions-confusions ont fait l'objet de demandes d'agrément auprès de l'administration fiscale post-opérations. Le total des agréments obtenus s'élève à 22 531 k€.

L'imputation de ces déficits est plafonnée à 50% du bénéfice imposable de l'exercice, cette limitation est applicable à la fraction des bénéfices qui excède 1 million d'euros. Le solde non utilisé du déficit reste reportable sur les exercices suivants, et est imputable dans les mêmes conditions sans limitation dans le temps.

NOTE 12 – ELEMENTS CONCERNANT LES PARTIES LIEES

Eléments du bilan

en milliers d'euros	Entreprises liées	Entreprises avec un lien de participation
Total Immobilisations		
Avances et acomptes versés sur commandes	0	
Total Créances	0	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0	
Total Dettes	0	

Relations avec les parties liées : Néant.

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

Montant compris dans les charges financières : Néant.

NOTE 13 – ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés

en milliers d'euros	
Engagement en matière de pensions	222
Engagement de crédit-bail mobilier	35
<i>Commandes fermes</i>	4 033
Autres engagements donnés	4 033
Total	4 290
Dont concernant:	
Les dirigeants	35

Engagements pris dans le cadre de contrats de licence pour l'utilisation de brevets

Le programme de développement de plusieurs des produits de la Société s'inscrit dans le cadre d'accords de licence à long terme avec des institutions académiques et des centres de recherche pour développer ses plateformes technologiques, ainsi qu'avec des partenaires propriétaires de brevets pour compléter le portefeuille de candidats-médicaments.

Ces accords comportent des engagements financiers significatifs fixes et variables. Les engagements consistant en des versements forfaitaires fixes sont conditionnés au franchissement de diverses étapes clé précisées contractuellement. La charge correspondante sera enregistrée en comptabilité une fois toutes les conditions contractuelles remplies. Les engagements variables consistent en des versements futurs de redevances calculées sur la base des revenus qui seront dégagés lors de la commercialisation des produits développés ou lors de la concession de sous-licences à des tiers.

Les principaux accords de licence concernant des produits portefeuille sont les suivants :

- **Une plateforme « Antivirale »**, basée sur des technologies mises au point conjointement avec le CNRS (Montpellier-France) et l'Institut Curie (Orsay-France). Cette plateforme a généré une chimiothèque de plus de 1 000 petites

molécules conçues pour bloquer les mécanismes de réplication virale grâce à un mode d'action entièrement nouveau, comme la modulation de l'épissage de l'ARN. En plus d'ABX464 qui inhibe la réplication du VIH, cette plateforme a généré différentes molécules ciblant d'autres virus comme la dengue (ABX202), qui se trouve à l'heure actuelle au stade final d'identification

- **Une plateforme « Stimulation Immunitaire »** fondée sur une propriété intellectuelle licenciée auprès du Scripps Research Institute (La Jolla, Etats-Unis). Elle s'intéresse à des composés agonistes des « iNKT » qui ont montré qu'ils stimulaient la réponse immunitaire à la fois au niveau humoral et cellulaire, et qui ont potentiellement des applications cliniques en oncologie et dans le domaine des maladies infectieuses (ABX196).

Des données précliniques positives ont été obtenues auprès de modèles animaux dans plusieurs types de cancers dont le carcinome hépatocellulaire et le cancer de la vessie, avec le composé immunostimulant, ABX196, qui a démontré sa capacité à transformer les tumeurs non-répondants aux inhibiteurs de points de contrôle (*checkpoint inhibitors*) en tumeurs répondantes. Puisqu'ABIVAX n'envisage pas de poursuivre son développement en oncologie, la société cherche actuellement un partenaire extérieur pour le développement de cette molécule.

Depuis 2013, ABIVAX a établi un partenariat avec le Centre d'Ingénierie en Génétique et Biotechnologie (CIGB) de Cuba, avec lequel elle codéveloppe ABX 203, candidat médicament contre l'Hépatite B Chronique, dont le développement est suspendu depuis le 2nd semestre 2016.

Commandes fermes

Pour conduire ses programmes de développement, la Société est fréquemment amenée à conclure des

accords de collaboration avec des partenaires ou des sous-traitants, publics et privés. Du fait de la durée des programmes, ces accords peuvent être pluriannuels et comporter des engagements financiers significatifs.

Le montant des commandes engagées mais non livrées (et donc non comptabilisées en factures à recevoir ou en fournisseurs) a été estimé à 4 033 K€ au 30 Juin 2017.

Engagements reçus

Dans le cadre du contrat d'aide à l'innovation « CaReNA » signé avec Bpifrance, les sommes

maximales restant à recevoir par Abivax postérieurement au 30 Juin 2017, sous réserve de justifier du montant de dépenses prévues, sont les suivantes :

en milliers d'euros	
<i>Avance remboursable CaReNA</i>	1 643
<i>Subvention CaReNA</i>	210
Autres engagements reçus	1 852
Total	1 852
Dont concernant:	Néant
Les dirigeants	

Crédit-Bail

en milliers d'euros	Terrains	Construction	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			78		78
Cumul exercices antérieurs			24		24
Dotations de l'exercice			4		4
Amortissements			28		28
Cumul exercices antérieurs			29		29
Exercice			7		7
Redevances payées			36		36
A un an au plus			5		5
A plus d'un an et cinq ans au plus					
A plus de cinq ans					
Redevances restant à payer			5		5
A un an au plus			30		
A plus d'un an et cinq ans au plus					0
A plus de cinq ans					
Valeur résiduelle			30		30
Montant pris en charge dans l'exercice			7		7

Engagement retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées: 222 K€.

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation CNC 03-R-01 du 1er avril 2003.

NOTE 14 – EFFECTIFS

A la date d'enregistrement du présent document, l'effectif moyen de la Société est de 24.88 salariés.

	30/06/2017	31/12/2016
Cadres	22,88	19,79
Non Cadres	1,00	2,25
Mandataire Social	1,00	1,00
Total	24,88	23,04

Effectifs moyen par site

	30/06/2017	31/12/2016
Paris	13,38	10,29
Montpellier	11,50	11,75
Evry*		1,00
Total	24,88	23,04

* site fermé au 30 avril 2016

NOTE 15 – HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

en milliers d'euros

30/06/2017 31/12/2016

Audit

Commissariat aux comptes, certification des
comptes individuels

• Emetteur

25

76

Total

25

76

NOTE 16 – NATURE DES CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

en milliers d'euros	Charges	Produits
Boni sur cession actions propres		202
Amendes et pénalités	1	
Autres charges exceptionnelles :	28	
Juridique, fiscal, social		
Autres (à préciser si supérieur à 10% des honoraires d'audit)		
Total	29	202

4 DÉCLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes présentés pour le semestre écoulé dans le rapport financier semestriel sont établis conformément aux normes comptables françaises applicables et qu'ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société. J'atteste également que le rapport semestriel d'activité (figurant en pages 1 à 16) présente, à ma connaissance, un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice et de leur incidence sur les comptes semestriels, des principales transactions entre les parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Pr. Hartmut Ehrlich
Directeur Général

ABIVAX

**Rapport d'examen limité du commissaire aux comptes
sur les comptes semestriels**

Exercice couvrant la période du 1er janvier 2017 au 30 juin 2017



Rapport d'examen limité du commissaire aux comptes sur les comptes semestriels

Exercice couvrant la période du 1^{er} janvier 2017 au 30 juin 2017

Aux Actionnaires
ABIVAX
5, rue de la Baume
75008 Paris

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels de la société ABIVAX, relatifs à la période du 30 juin 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, la régularité et la sincérité des comptes semestriels et l'image fidèle qu'ils donnent du patrimoine de la société et de la situation financière à la fin du semestre ainsi que du résultat du semestre écoulé de la société.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

ABIVAX

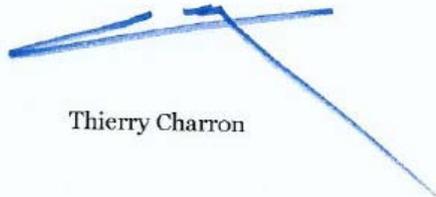
Rapport d'examen limité du commissaire aux comptes sur les comptes semestriels (Exercice courant la période du 1er janvier 2017 au 30 juin 2017) - Page 2

II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels.

Neuilly-sur-Seine, le 29 septembre 2017

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Thierry Charron

